

Outils à disposition, téléchargeables sur le site internet :

<http://www.ameli.fr/employeurs/prevention/l-interim.php>

- Texte "Accueil et santé au travail dans l'intérim", adopté par la Commission des accidents du travail et des maladies professionnelles.
- Référentiel de compétences en santé / sécurité au travail pour les permanents des agences d'emploi, validé par la branche AT/MP et le Prisme.
- Guide de bonnes pratiques à l'usage des agences d'emploi et des entreprises utilisatrices.
- Fiche de liaison pour formaliser les informations utiles à l'établissement du contrat de mise à disposition.
- Guide à l'usage des agences d'emploi pour recueillir les caractéristiques des postes de travail des intérimaires.
- Guide pour l'accueil, la formation et la surveillance médicale du travailleur intérimaire.
- Fiche d'analyse des accidents du travail des intérimaires (à paraître).
- Fiche d'étude de poste (à paraître).



VOUS AVEZ RECOURS À L'INTÉRIM :

guide

**COMMENT AGIR POUR RÉDUIRE
LE NOMBRE D'ACCIDENTS
DU TRAVAIL ET DE MALADIES
PROFESSIONNELLES
DES INTÉRIMAIRES ?**

Conception réalisation : Carsat Bourgogne et Franche-Comté - Assurance maladie risques professionnels - octobre 2012



AXES PRIORITAIRES D'AMÉLIORATION

Du fait d'une sinistralité deux fois plus élevée que la moyenne nationale, le secteur de l'intérim constitue l'une des priorités de l'Assurance maladie risques professionnels. En 2010, les salariés intérimaires ont été victimes de près de 40 000 accidents du travail et maladies professionnelles avec arrêt.

Notre réseau a déployé plus de 7 500 enquêtes-actions vers les agences d'emploi et les entreprises utilisatrices pour analyser leurs pratiques de gestion de la prévention des risques professionnels des intérimaires.

Ces diagnostics ont permis d'identifier plusieurs axes de progrès pour chacun des acteurs.

AGENCES D'EMPLOI

FORMER LES PERMANENTS DE L'AGENCE À LA SANTÉ ET À LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

- ▶ Dispenser une formation selon le référentiel validé par la branche AT/MP et le Prisme.

PRÉCISER LES CARACTÉRISTIQUES DU POSTE DE TRAVAIL DE L'INTÉRIMAIRE

- ▶ Recueillir auprès de l'entreprise utilisatrice les informations pour analyser la demande de mise à disposition de l'intérimaire.

ANALYSER LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

- ▶ Participer à l'analyse de l'AT effectuée par l'entreprise utilisatrice.
- ▶ S'informer des mesures de prévention mises en œuvre par l'entreprise utilisatrice.
- ▶ Mettre en place les actions correctives nécessaires dans l'agence.

ENTREPRISES UTILISATRICES

ORGANISER LA GESTION DE LA PRÉVENTION

- ▶ Suivre la sinistralité des intérimaires.
- ▶ Elaborer la liste des postes à risques particuliers et la transmettre à l'agence d'emploi.

- ▶ Formaliser et transmettre à l'agence d'emploi les informations concernant le poste à pourvoir (tâches, risques encourus, moyens de prévention...).

ACCUEILLIR, FORMER ET ACCOMPAGNER L'INTÉRIMAIRE TOUT AU LONG DE LA MISSION

- ▶ Assurer l'accueil de l'intérimaire.
- ▶ Expliquer les consignes générales de sécurité.
- ▶ Former l'intérimaire à son poste de travail incluant les risques et les mesures de prévention à mettre en œuvre.
- ▶ Dispenser une formation renforcée à la sécurité s'il est délégué sur un poste à risques particuliers.

- ▶ Réaliser une analyse de l'accident du travail.
- ▶ Associer l'agence d'emploi à cette analyse.
- ▶ Informer l'agence d'emploi des mesures de prévention mises en œuvre.

